

## **SAISON 2022-2023**

Devenir membre ou le rester

**GENERALITES** : la cotisation est de 30 € par personne

Elle couvre la période du 01-09-2022 au 30-09-2023

### **RENOUVELLEMENT :**

Vous étiez membre de l'UTAN pour la saison 2021-2022

Vous pourrez retirer votre carte à partir du 01/08/2022 (paiement uniquement en liquide)

- Tous les jours ouvrables de 9 h 30 à 11 h 30
- En septembre et octobre de 8 h 30 à 12 h 30
- Durant les portes ouvertes le 3 septembre .

### **NOUVEAU MEMBRE : nouvelle affiliation ou renouvellement par virement bancaire:**

Rendez-vous sur [https://www.utan.be/Rubrique\\_DevenirMembre.php](https://www.utan.be/Rubrique_DevenirMembre.php) et suivez la procédure décrite.

Vous pouvez aussi utiliser le formulaire à télécharger via le lien ci-dessus et nous le retourner au 36 rue de Bruxelles 5000 Namur .

Vous recevrez votre carte après vérification de votre versement au compte BE21 7320 3664 1803 de l'UTAN Namur.

**Pour des raisons économiques et écologiques, nous souhaitons vivement que vous choisissiez de recevoir le bulletin en ligne. Si c'est impossible pour vous cochez la case ad hoc sur le formulaire d'inscription que vous aurez téléchargé.**